

## CALENDRIER SCOLAIRE

### Argumentaire du bureau exécutif

La réflexion des membres du bureau exécutif sur le dossier du calendrier scolaire s'appuie d'abord sur le gros bon sens, ensuite sur les nombreuses discussions ayant eu cours dans les différentes instances syndicales au fil des années sur le sujet, puis, bien entendu, sur le respect des règles de la convention collective et du règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

#### Nombre de jours contact :

En se basant sur les règles du RREC (Règlement sur le régime des études collégiales), 15 semaines sont nécessaires pour dispenser l'entièreté des activités d'apprentissage d'un cours. En effet, un cours de 30 heures, dispensé à raison de 2 heures par semaine, se donne en 15 semaines; un cours de 45 heures, dispensé à raison de 3 heures par semaine, se donne en 15 semaines; un cours de 60 heures, dispensé à raison de 4 heures par semaine, se donne en 15 semaines, etc. La 16<sup>e</sup> semaine de notre calendrier scolaire et qu'on appelle communément semaine d'évaluation est en fait une semaine « tampon », qui ne devrait être utilisée que dans les cas où une des 15 autres semaines de la session n'a pu être utilisée (tempête, imprévu, etc.). La croyance populaire veut qu'un enseignant DOIVE remplir obligatoirement 16 cases dans son échéancier avec des jours contact ou des évaluations, ce qui est faux. De la même manière, il n'y a aucune obligation formelle (ni dans le RREC, ni dans la convention, ni nulle part ailleurs) de tenir une évaluation dans la 16<sup>e</sup> semaine. L'évaluation finale peut très bien avoir lieu à la 15<sup>e</sup> semaine, dans la mesure où elle occupe les dernières heures du 30, 45, 60... heures totales d'un cours. Trop peu d'enseignants savent que lorsqu'ils donnent une évaluation dans la 16<sup>e</sup> semaine à la suite de 15 semaines de jours contact, ils excèdent aux exigences de la tâche, bref, ils font du bénévolat. Par ailleurs, la valeur pédagogique d'une évaluation finale n'a aucune préséance sur les évaluations administrées en cours de session (voir le PIEA). Cette évaluation finale fait donc tout autant partie intégrante du cours que les autres évaluations. En ce sens, il n'est pas nécessaire de lui attribuer une case horaire spécifique (16<sup>e</sup> semaine) en fin de session.

#### Semaine d'étude et encadrement

D'une part, l'argumentaire sur ce sujet précis du dossier du calendrier scolaire a été longuement et largement débattu au cours des deux dernières années. De fait, l'association étudiante réclame depuis longtemps que le Cégep de Sherbrooke emboîte le pas de nombreux autres cégeps en instaurant au calendrier d'automne une semaine d'étude et encadrement, c'est-à-dire une semaine durant laquelle il y a levée des cours mais durant laquelle les profs demeurent disponibles pour des activités de rattrapage, encadrement, soutien, appui individuel, etc. Aucune activité pédagogique obligatoire ne peut être mise à l'horaire (à moins d'accord écrit de tous les étudiants d'un groupe) mais les stages, s'ils ne peuvent être suspendus durant cette période, demeurent en place. Ce temps d'arrêt en mi-session a aussi pour but de permettre aux étudiants de se mettre à jour dans leurs travaux personnels, travaux d'équipe, études, etc. tout autant qu'il peut permettre à ceux qui en ressentent le besoin de souffler un peu à mi-parcours. La valeur pédagogique de cette semaine a été démontrée – notamment en regard de son pouvoir de rétention pour les étudiants de première année, première session – tant par les argumentaires étudiant et enseignant que par les données recueillies à la suite de la première expérience du genre à l'automne 2004 : selon la Direction, plus de 1 200 étudiants se seraient prévalus du support enseignant durant cette semaine, soit 20 % du corps étudiant, ce qui en ferait la mesure d'aide à la réussite la plus utilisée de toutes celles mises de l'avant au Cégep de Sherbrooke.

D'autre part, la Direction affirme elle-même qu'« il est toujours possible pour chaque enseignant de prévoir dans son plan de cours une semaine d'activités pédagogiques particulières, de rattrapage, de mise à jour ou d'encadrement individuel de ses étudiants. » Cependant, elle soutient également que ces besoins se manifestent à des moments différents de la session, selon les cours, les programmes, les cheminements, etc. Nous jugeons, au contraire, que si ces « activités pédagogiques particulières » se retrouvent concentrées en une même semaine, l'impact est beaucoup plus important et positif : tant pour les enseignants que pour les étudiants, ce temps d'arrêt commun permet une planification et une concertation beaucoup plus efficaces que des « trous » d'horaire répartis ici et là dans la session, selon les programmes, les départements et les professeurs. Il faut aussi souligner que l'expérience de la session actuelle, où certains programmes ou départements ont décrété des activités d'encadrement à la carte et à horaire variable, a créé un taux d'absentéisme élevé dans plusieurs cours, notamment en formation générale. De toute évidence, l'efficacité de l'éparpillement reste à prouver...

## Les « 82 jours »

Par ailleurs, l'autre enjeu majeur relatif à cette semaine d'étude et encadrement repose sur son inclusion ou sa non-inclusion dans les 82 jours/session exigés par le RREC. En effet, le RREC exige à son article 18 que le collège organise « au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ». Le même RREC entend par le terme cours un « ensemble d'activités d'apprentissage comptant au moins 45 périodes d'enseignement ». Est-ce que le soutien individuel aux étudiants, le rattrapage, l'encadrement, la mise à jour ne constituent pas des activités d'apprentissage? De toute évidence : oui, et en ce sens, la semaine d'étude et encadrement peut tout à fait faire partie des 82 jours sans que cela n'enlève quelque valeur pédagogique que ce soit à la qualité de l'enseignement prodigué au Cégep de Sherbrooke. À défaut de quoi il nous serait impossible de justifier que deux journées d'étude et encadrement font actuellement partie intégrante des 82 jours/session alors que trois ou cinq autres journées du même type ne pourraient pas en faire partie! Bref, une formule proposant 15 semaines de jours contact et 1 semaine d'étude et encadrement, ce qui fait 75 jours « en classe » et 5 jours en activités d'apprentissage autres, est plus qu'envisageable. Total : 80 jours/session, auxquels on peut ajouter deux ou trois journées pour activités diverses, par exemple des jours de reprise, la Journée portes ouvertes, l'Épreuve uniforme de français, l'accueil des étudiants, etc. Le MELS ne peut absolument rien reprocher à un tel calendrier, il est conforme au règlement, tout autant qu'il répond aux besoins des étudiants.

## Ailleurs, que se passe-t-il?

Citons d'abord l'exemple du Cégep du Vieux-Montréal. Ce cégep propose un calendrier scolaire construit de cette façon :

- 75 jours de cours et d'évaluation
- 2 journées de reprise de cours (à utiliser en cas de besoin : absence, tempête, rattrapage, etc.)
- 1 journée de reprise d'examen (comme précédente)
- 4 journées de réunions de programme et d'encadrement des étudiants
- 1 journée réservée à l'Épreuve uniforme de français

Total : 83 jours

Chaque session est donc construite sur 16 semaines, INCLUANT une semaine d'étude et encadrement. Des journées de reprise permettent de parer aux imprévus, et au final, les étudiants détiennent à la sortie toutes les compétences requises et le Ministère accepte sans aucun problème ce type de calendrier, parce qu'il respecte tout à fait les règles du RREC.

Autre exemple : le Cégep de Thetford. Son calendrier est le suivant :

- 75 jours de cours
- 4 jours d'aide à la réussite, de sorties éducatives ou de visites individuelles (l'équivalent de nos journées d'étude et encadrement)
- 3 jours d'évaluation collective (à utiliser au besoin)

Total : 82 jours

Voilà un autre exemple de calendrier construit sur 16 semaines par session, INCLUANT les journées sans jours contact. C'est donc dire que plusieurs modèles sont possibles, mais surtout, qu'il est tout à fait pensable pour le Cégep de Sherbrooke de proposer un calendrier complet sur 16 semaines/session, qui respecte entièrement les besoins de formation de qualité des étudiants.

Mentionnons que dans le cadre de cette étude, nous avons analysé plus de 30 calendriers de différents cégeps. Nous avons alors constaté que la prudence est de mise : il existe souvent de plus ou moins grandes différences entre ce qui est affiché officiellement sur les sites Web des cégeps et les réalités vécues sur le terrain...

Pour toutes questions :



Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke - CSN

475, rue du Cégep, Sherbrooke (Québec), J1E 4K1

Poste 330 - téléphone et télécopieur : 819 562-6030

<http://www.specs-csn.qc.ca> – [specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca](mailto:specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca)